

TRAIL DES AIGUILLES - RÈGLEMENT DE LA COURSE 2017

LIEU, DATE ET NATURE DES ÉPREUVES :

- Lieu : Argens-Minervois (11200)
- Date : dimanche 15 octobre 2017
- Type d'épreuve : course nature pédestre
- Distances : 19 km (boucle adulte), 12 km (à partir de 16 ans), 5 km (à partir de 14 ans), 1500m (de 10 à 14 ans) 800m (de 7 à 10 ans)
Boucle de marche et Marche Nordique de 12 km.
- Horaires
Accueil des participants : 7h
Début de la course : 9h
Fin de la manifestation 16h maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Catégories d'âges :

Les courses enfants sont autorisées aux éveils athlétique (800m) et aux poussins (1500m).

La boucle de 5 km est autorisée aux minimes et aux cadets.

La course de 12 km et la marche sont autorisées aux cadets, juniors, espoirs, séniors et vétérans.

La course de 19 km est autorisée à partir de 18 ans aux juniors, espoirs, séniors et vétérans.

Certificat médical :

Les compétiteurs doivent présenter lors du retrait de leur dossard ou fournir lors de leur inscription préalable :

- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation,
- soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivré par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

Droits d'inscription :

Course enfants : gratuite.

Course adolescents 5 km : 4 euros

Course 12 km et Marche nordique : 10 euros

Course de 19 km : 12 euros

Pré-inscription possible par chèque à l'ordre de « Association Montagnes et Garrigues ».

Inscription sur internet pour 1 euro supplémentaire. Les courses adultes seront majorées de deux euros pour les inscriptions effectuées le jour de la manifestation.

Athlète handisport :

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Dossard :

Le concurrent doit porter visiblement (sur le devant du corps) et pendant l'intégralité de la course, un dossard fourni par l'organisation.

CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ASSURANCES

Responsabilité civile : la responsabilité civile de l'organisateur est couverte par la police d'assurance N° (contrat en cours)
souscrite auprès de :

Assurance corporelle : il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

RÈGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure est interdite

Bâtons : le port des bâtons est autorisé. Les coureurs avec bâtons ne doivent en aucun cas gêner les autres concurrents.

Le temps maximal alloué pour la course de 19 km est de 4 heures.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, un bénévole fermera le parcours afin d'accompagner les participants restants jusqu'au lieu d'arrivée.

CLASSEMENTS ET RÉSULTATS

Pour toutes les courses, les temps de parcours des concurrents seront affichés sur le site d'arrivée et publiés sur le site et la page Facebook du Trail des Aiguilles (scratch et par catégories)

Marche Nordique : il ne sera établi aucun classement.

RAVITAILLEMENTS :

Courses 12 km, 19km et marche nordique : des postes de ravitaillement solide et en eau sont prévus aux kilomètres 8,5 et 14,5.

Un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

SÉCURITÉ ET SOINS

Voies utilisées :

La course se déroule principalement sur pistes et chemins en milieu naturel. Une partie du circuit suit les voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement suivre les indications des personnes assurant la circulation.

Sécurité des concurrents :

La sécurité des concurrents est assurée par une équipe de secours (4 personnes et une ambulance).

Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un des autres concurrents, dans l'attente des secours.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est à proscrire.

Nous demandons aux concurrents de s'en tenir au tracé prévu par la manifestation.

DROIT À L'IMAGE

De par leur participation aux différentes épreuves du Trail des Aiguilles, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation.

Les participants seront prévenus par tous moyens possible, ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni indemnité.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leur droit d'inscription.